

## Arrêté du Maire n° AD-2026-25

### Portant désignation des représentants à la commission de sécurité d'arrondissement d'Aix-en-Provence

Le Maire de la Commune de Saint Cannat,

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme,  
Vu le Code de la construction et de l'habitation,  
Vu le décret 95.260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2024-12-17-0007 en date du 17 décembre 2024, portant création dans le département des Bouches-du-Rhône des commissions d'arrondissements pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements recevant du public,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du Maire pour siéger avec voix délibérative à la commission de sécurité d'arrondissement d'Aix-en-Provence, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier,

### ARRETE

**Article 1** – Monsieur Olivier MORBELLI, 8ème Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme – la planification – le développement et Monsieur Guillaume SORBA, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué à la Sécurité - Prévention – Risques, sont désignés pour représenter Monsieur le Maire à la commission de sécurité d'arrondissement d'Aix-en-Provence.

**Article 2** – Le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Cannat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 4** – Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié sur le site Internet de la Commune de Saint-Cannat.

Fait à Saint-Cannat le  
Le Maire,  
Monsieur Joël LEVI-VALENSI

Signature des intéressés :

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture

Le : - 3 AVR. 2026

Notifié le :

Publié sur le site internet municipal le : - 3 AVR. 2026

